



Procès-verbal de l'**assemblée ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 7 mai 2026 à 17 h 15**, au centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents et forment quorum :

Monsieur Alvaro Cueto, président et conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Sophie Allard, vice-présidente et conseillère de la Ville de Brossard
Monsieur Jonathan Tabarah, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Sylvain Joly, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Lysa Belaïcha, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Nicholas Kaminaris, représentant des usagers du transport en commun
Madame Khadidja Chougui, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur Jean Martel, maire de la Ville de Boucherville
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Loïc Blancquaert, maire de la Ville de Saint-Lambert

Mesdames Lysa Belaïcha, Khadidja Chougui, Louise Dion, ainsi que messieurs Nicholas Kaminaris, Jean Martel et Loïc Blancquaert participent par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication.

Est absente :

Madame Marie-Michèle Drolet, conseillère de la Ville de Longueuil

Sont également présents :

Monsieur Alain Dufort, directeur général
Maître Catherine Bouchard, directrice Affaires juridiques et secrétaire corporative
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

2026-05-048

Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Khadidja Chougui, appuyé par Sophie Allard :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle des personnes peuvent poser des questions et durant laquelle aucune question n'a été reçue.

2026-05-049

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 avril 2026

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2026-0139;

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du 2 avril 2026 a été remise à chaque membre du conseil d'administration;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Nathalie Delisle :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-05-050 **Convention-cadre ATUQ pour achats regroupés 2026 – Amendement no 1**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0113;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des dispositions de l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, C-65.01), chaque organisme public de transport en commun (« OPTC ») a le pouvoir de mandater un autre OPTC afin d'entreprendre, en son nom et à l'occasion d'un achat unifié de matériel ou de services, toutes les démarches et procédures nécessaires afin de conclure les modalités d'une ou de plusieurs ententes;

CONSIDÉRANT QUE la STM a été mandatée par les OPTC dans le cadre de la convention-cadre 2025 pour l'achat regroupé pour l'acquisition de pièces pneumatiques et hydrauliques pour autobus urbains (ATUQ);

CONSIDÉRANT QU'il y a de nombreuses pièces non attribuées et qui doivent faire l'objet d'un nouvel appel d'offres (procédure ouverte) à être publié par la STM au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE le RTL doit rectifier la convention-cadre 2026 afin d'y ajouter la procédure ouverte intitulée « Achat regroupé pour l'acquisition de pièces pneumatiques et hydrauliques pour autobus urbains (ATUQ) » dont la STM agit à titre de mandataire pour les autres OPTC participants;

Il est proposé par Sophie Allard, appuyé par Nicholas Kaminaris :

DE MODIFIER l'Annexe 1 de la convention-cadre ATUQ pour divers achats regroupés 2026, afin d'ajouter le mandat intitulé Achat regroupé pour l'acquisition de pièces pneumatiques et hydrauliques pour autobus urbains (ATUQ), prévu en 2026 dont la STM est mandataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-051 **Octroi de contrats – Acquisition de pièces de carrosserie pour autobus urbains**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0112;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public P26-011 - Acquisition de pièces de carrosserie pour autobus urbains;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Louise Dion :

D'OCTROYER les contrats à la suite de l'appel d'offres public P26-011– Acquisition de pièces de carrosserie pour autobus urbains, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit les firmes **CBM N.A.C INC., THE AFTERMARKET PARTS COMPANY, LLC, PRÉVOST, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC.,** et **NORTH AMERICAN TRANSIT SUPPLY CORPORATION (NATSCO)**, aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 505 090,85 \$ (taxes et provisions incluses) pour les QUATRE (4) contrats, conformément aux soumissions déposées et aux conditions des documents d'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Adjudicataires	Montants totaux estimés (taxes et provisions incluses)
CBM N.A. INC. (NEQ : 1164754096) 8477, chemin Dalton Mont-Royal (Québec) H4T 1V5	226 703,05 \$
THE AFTERMARKET PARTS COMPANY, LLC (NEQ : 1172051279) 3229 Sawmill Parkway Delaware, 43015, USA	51 198,07 \$
PRÉVOST, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC. (NEQ : 1164894470) 2955-A, avenue Watt Québec (Québec) G1X 3W1, Canada	224 021,05 \$
NORTH AMERICAN TRANSIT SUPPLY CORPORATION (NATSCO) (NEQ : N/A) 375 Bronte Street North Milton (Ontario), L9T 3N7	3 168,69 \$
Total (Taxes et provisions incluses) :	505 090,85 \$



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-052

Octroi de contrats – Achat regroupé pour l'acquisition d'outils pour la maintenance d'autobus urbains (ATUQ)

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0123;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de Transport de Longueuil (RTL) a été mandaté par les sociétés de transport suivantes : Société de transport de Laval (STL), Société de transport de l'Outaouais (STO), Société de transport de Lévis (STLévis), Société de transport de Sherbrooke (STS), Société de transport de Saguenay (STSaguenay) et pour le compte du RTL, pour procéder à un appel d'offres en achat regroupé pour l'acquisition d'outils pour la maintenance d'autobus urbains (ATUQ) et procéder à l'adjudication des contrats pour et au nom des sociétés ci-dessus énumérées et au nom du RTL;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public ARP25-046 - Achat regroupé pour l'acquisition d'outils pour la maintenance d'autobus urbains (ATUQ);

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Sylvain Joly :

D'ADJUGER les contrats à la suite de l'appel d'offres public ARP25-046– Achat regroupé pour l'acquisition d'outils pour la maintenance d'autobus urbains (ATUQ), aux plus bas soumissionnaires conformes, soit les firmes **PRÉVOST, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC.** et **CBM N.A. INC.**, aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 371 099,84 \$ (taxes et provisions incluses), conformément aux soumissions déposées et aux conditions des documents d'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Adjudicataires	Montants totaux estimés (taxes et provisions incluses)
PRÉVOST, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC. (NEQ : 1164894470) 2955-A, avenue Watt Québec (Québec) G1X 3W1 Canada	319 291,27 \$
CBM N.A. INC. (NEQ : 1164754096) 8477, chemin Dalton Mont-Royal (Québec) H4T 1V5	51 808,57 \$
Total (Taxes et provisions incluses) :	371 099,84 \$

Que la dépense découlant du présent contrat (taxes et provisions incluses) soit répartie comme suit :

Sociétés	Montants
Le RTL pour un montant estimé à :	3 052,64 \$
La STL pour un montant estimé à :	91 429,93 \$
La STO pour un montant estimé à :	134 974,18 \$
La STLévis pour un montant estimé à :	7 842,51 \$
La STSherbrooke pour un montant estimé à :	112 583,32 \$
La STSaguenay pour un montant estimé à :	21 217,26 \$
Total (taxes et provisions incluses) :	371 099,84 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-053

Octroi de contrats – Achat regroupé pour l'acquisition de pièces de siège

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0115;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de Transport de Longueuil (RTL) a été mandaté par les sociétés de transport suivantes : Société de transport de Laval (STL), Réseau de transport de la Capitale (RTC), Société de transport de l'Outaouais (STO), Société de transport de Lévis (STLévis), Société de transport de Trois-Rivières (STTR), Société de transport de Sherbrooke (STS), Société de transport de Saguenay (STSaguenay) et pour le compte du RTL, pour procéder à un appel d'offres en achat regroupé pour l'acquisition de pièces de siège (ATUQ) et



procéder à l’attribution des contrats pour et au nom des sociétés de transport ci-dessus énumérées et au nom du RTL;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public ARP25-047– Achat regroupé pour l'acquisition de pièces de siège (ATUQ);

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nicholas Kaminaris :

D’ADJUGER les contrats à la suite de l’appel d’offres public ARP25-047– Achat regroupé pour l'acquisition de pièces de siège (ATUQ), aux plus bas soumissionnaires conformes, soit les entreprises **THE AFTERMARKET PARTS COMPANY, LLC, CBM N.A. INC., PRÉVOST, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC.** et **NORTH AMERICAN TRANSIT SUPPLY CORPORATION (NATSCO)** aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 4 140 441,81 \$ (taxes et provisions incluses), conformément aux soumissions déposées et aux conditions des documents d’appel d’offres, pour un montant n’excédant pas les crédits disponibles.

Attributaires	Montants totaux estimés (taxes et provisions incluses)
THE AFTERMARKET PARTS COMPANY, LLC (NEQ : 1172051279) 3229 Sawmill Parkway Delaware, 43015, USA	1 255 383,47 \$
CBM N.A. INC. (NEQ : 1164754096) 8477, chemin Dalton Mont-Royal (Québec) H4T 1V5	692 738,99 \$
PRÉVOST, UNE DIVISION DU GROUPE VOLVO CANADA INC. (NEQ : 1164894470) 2955-A, avenue Watt Québec (Québec) G1X 3W1 Canada	134 174,04 \$
NORTH AMERICAN TRANSIT SUPPLY CORPORATION (NATSCO) (NEQ : N/A) 375 Bronte Street North Milton (Ontario) L9T 3N7	2 058 145,31 \$
Total (Taxes et provisions incluses) :	4 140 441,81 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-054

Octroi de contrat – Taxi collectif et transport à la demande

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0124;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public P26-017 - Taxi collectif et transport à la demande;

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Lysa Belaicha :

D’OCTROYER le contrat à la suite de l’appel d’offres public P26-017 - Taxi collectif et transport à la demande, au plus bas soumissionnaire admissible et conforme, soit l’entreprise **PLACEMENTS SAINT-JÉRÔME INC.**, aux prix soumis, pour un montant total estimé à **3 875 772,67 \$** (taxes et provisions incluses), pour une période initiale de deux (2) ans, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l’appel d’offres, pour un montant n’excédant pas les crédits disponibles;

D’AUTORISER une provision pour des courses ou heures supplémentaires ou pour des services en fourgonnette adaptés ou pour remboursement des frais de nettoyage pour un montant total estimé à 645 962,11 \$ (taxes incluses), lequel est déjà inclus au montant total de **3 875 772,67 \$** (taxes et provisions incluses).

Le contrat est pourvu de deux (2) périodes optionnelles de douze (12) mois chacune. Le RTL se réserve tous les droits pour l'exercice de ces options.



Adjudicataire :
PLACEMENTS SAINT-JÉRÔME INC. (NEQ : 1171233506)

2901 rue Rachel Est, Suite 20
 Montréal (Québec) H1W 4A4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-055

Résiliation de contrat – Services professionnels en ingénierie pour la réfection du Centre administratif du Vieux-Longueuil

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0114;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat CA2150 à la firme BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. pour des services d'ingénierie dans le cadre de la réfection du Centre administratif du Vieux-Longueuil (CAVL), autorisé par le conseil d'administration lors de son assemblée tenue le 2 septembre 2021 (Résolution 21-091), pour un montant total estimé à 506 464,88 \$ taxes incluses, incluant une réserve pour contingence;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 15 809,06 \$ taxes incluses a été utilisé à même cette contingence;

CONSIDÉRANT QU'un premier amendement au montant de 45 127,69 \$ taxes incluses a été autorisé au contrat CA2150 pour l'ajout de services supplémentaires en plans et devis nécessaires à la complétion du mandat (Résolution 24-109);

CONSIDÉRANT QU'un deuxième amendement au montant de 47 858,34 \$ taxes incluses a été autorisé au contrat CA2150, pour l'étude et l'analyse des pistes d'amélioration afin de réviser et réduire l'étendue des travaux de rénovation (Résolution 2025-06-062);

CONSIDÉRANT QUE, dans un souci de saine gestion des fonds publics et dans un contexte financier nécessitant une priorisation des investissements, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) a révisé l'orientation du projet de réfection, notamment par une réévaluation à la baisse de la portée des travaux;

CONSIDÉRANT QUE, la modification envisagée du projet ne constitue pas une modification admissible du contrat initial, n'étant pas accessoire en raison de la nécessité d'une reconfiguration substantielle de sa portée;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly :

DE PROCÉDER à la résiliation du contrat adjudgé à BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. par la résolution 21-091 adoptée par le conseil d'administration lors de l'assemblée publique du 2 septembre 2021 pour des services professionnels d'ingénierie liés à la réfection du CAVL;

DE MANDATER le gestionnaire du contrat à transmettre à l'adjudicataire l'avis prévu à l'article 13.03. d) du contrat faisant partie des documents de l'appel d'offres P21-018, afin d'effectuer la résiliation du contrat sans motif avec un préavis de trente (30) jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-056

Résiliation de contrat – Services professionnels en architecture pour la réfection du Centre administratif du Vieux-Longueuil

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0120;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat CA3193 à la firme LEMAYMICHAUD Architecture Design pour des services en architecture dans le cadre de la réfection du Centre administratif du Vieux-Longueuil (CAVL), autorisé par le conseil d'administration lors de son assemblée tenue le 9 mars 2023 (Résolution 23-35), pour un montant total estimé à 1 054 320,75 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'un amendement au montant de 36 803,50 \$ taxes incluses a été autorisé au contrat CA3193, pour l'étude et l'analyse des pistes d'amélioration afin de réviser et réduire l'étendue des travaux de rénovation (Résolution 2025-06-063);

CONSIDÉRANT QUE, dans un souci de saine gestion des fonds publics et dans un contexte financier nécessitant une priorisation des investissements, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) a révisé l'orientation du projet de réfection, notamment par une réévaluation à la baisse de la portée des travaux nécessitant de revoir les plans liés au projet;



CONSIDÉRANT QUE, la modification envisagée du projet ne constitue pas une modification admissible du contrat initial, n'étant pas accessoire en raison de la nécessité d'une reconfiguration substantielle de sa portée;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Louise Dion :

DE PROCÉDER à la résiliation du contrat adjudgé à LEMAYMICHAUD Architecture Design par la résolution 23-35 adoptée par le conseil d'administration lors de l'assemblée publique du 9 mars 2023 pour des services professionnels d'architecture liés à la réfection du CAVL;

DE MANDATER le gestionnaire du contrat à transmettre à l'adjudicataire l'avis prévu à l'article 13.03. b) du contrat faisant partie des documents de l'appel d'offres P22-057, afin d'effectuer la résiliation du contrat sans motif avec un préavis de trente (30) jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-057 **Nomination des membres représentants du Réseau de transport de Longueuil (RTL) et désignation des représentants du RTL à titre de membre substitut des cinq (5) comités de retraite du RTL**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0117;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité technique des ressources humaines lors de la réunion du 16 avril 2026;

Il est proposé par Lysa Belaicha, appuyé par Sophie Allard :

DE RENOUVELER le mandat de madame Ariane Legault, cheffe rémunération globale, à titre de membre représentant le RTL et présidente ou coprésidente sur les cinq (5) comités de retraite du RTL suivants :

- Comité de retraite des cadres de direction du RTL;
- Comité de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau du RTL;
- Comité de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3333;
- Comité de retraite des employés syndiqués de bureau du RTL; et
- Comité de retraite des membres et ex-membres des employés d'entretien de la STRSM.

DE RENOUVELER le mandat de madame Mélissa DesRoches, cheffe dotation, formation et développement organisationnel, et madame Cynthia Chabot, conseillère experte en régimes de retraite et avantages sociaux, à titre de membre substitut représentant le RTL dans les cinq (5) comités de retraite du RTL suivants :

- Comité de retraite des cadres de direction du RTL;
- Comité de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau du RTL;
- Comité de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique section locale 3333;
- Comité de retraite des employés syndiqués de bureau du RTL; et
- Comité de retraite des membres et ex-membres des employés d'entretien de la STRSM.

DE RENOUVELER le mandat de madame Sophie Nadeau, directrice ressources humaines et monsieur Martin Roy, coordonnateur Exploitation, à titre de membre représentant le RTL dans le comité de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau du RTL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-058 **Approbation des modifications aux textes des régimes de retraite des cadres de direction du RTL, des cadres intermédiaires et de premier niveau du RTL, des employés syndiqués de bureau du RTL, des membres et ex-membres du syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (CSN) et des membres du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3333**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2025-0422;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements sont requis à la suite de différents développements législatifs, administratifs et actuariels;



CONSIDÉRANT QUE ces ajustements visent à respecter les ententes de restructuration en conformité à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. S-2.1.1) («Loi RRSM») quant aux utilisations d'excédent d'actif et à assurer la conformité réglementaire, la pérennité financière et l'équité envers les participants;

CONSIDÉRANT QUE les modifications ont été préparées par la firme Normandin Beaudry, conformément au mandat confié par les cinq (5) comités de retraite concernés;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente est requise entre les parties pour les régimes de retraite syndiqués suivants:

- Régime de retraite des employés syndiqués de bureau du RTL;
- Régime de retraite des membres et ex-membres du syndicat des employés d'entretien de la société de transport de la Rive-Sud de Montréal (CSN);
- Régime de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3333.

CONSIDÉRANT QUE ces modifications entreront en vigueur conformément à ce qui a été prévu dans les modifications des textes de régime rédigés par la firme Normandin Beaudry.

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Louise Dion :

D'APPROUVER les modifications, telles que rédigées par la firme Normandin Beaudry, aux textes des régimes de retraite suivants :

- Régime de retraite des cadres de direction du RTL;
- Régime de retraite des cadres intermédiaires et de premier niveau du RTL;
- Régime de retraite des employés syndiqués de bureau du RTL;
- Régime de retraite des membres et ex-membres du syndicat des employés d'entretien de la société de transport de la Rive-Sud de Montréal (CSN);
- Régime de retraite des membres du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3333 (chauffeurs).

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, les lettres d'entente requises avec les différents syndicats en ce qui concerne les modifications des textes de régimes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-059 **Approbation du plan d'effectifs 2026 et structure générale**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0135;

CONSIDÉRANT l'article 69 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité technique ressources humaines;

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Louise Dion :

D'APPROUVER le plan d'effectifs des postes réguliers pour l'année 2026 ainsi que la structure administrative générale, le tout tel que présenté au sommaire décisionnel SD-2026-0135.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-060 **Approbation d'une lettre d'entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) relativement à la réalisation de différents éléments du projet de déploiement du Réseau de Télécommunication Métropolitain**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0122;

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), en collaboration avec ses partenaires, dont le Réseau de transport de Longueuil (RTL), pilote la transition vers de nouveaux modèles de transport durable ainsi que la modernisation des systèmes de billetterie;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du RTL est nécessaire pour deux projets, soit :



- le projet concerto incluant Intégration au CRM métropolitain (phase I et analyse pré-phase II), Gestion des recettes, Gestion du changement et Dossiers transversaux.
- le projet numérique de mobilité (PNM) incluant la certification du Réseau de télécommunication métropolitain (RTM).

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir pour ces deux projets les modalités de fonctionnement quant aux ressources requises pour les réaliser;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont négocié au cours de l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'autoriser les deux ententes pour l'année 2025 et deux autres pour l'année 2026 pour ces deux projets;

Il est proposé par Sophie Allard, appuyé par Sylvain Joly :

D'APPROUVER l'entente 2025 ainsi que l'entente 2026, pour la réalisation des projets relatifs au Projet Concerto, intégration au CRM métropolitain (phase I et analyse pré-phase II), Gestion des recettes, Gestion du changement et Dossiers transversaux, à intervenir entre le RTL et l'ARTM.

D'APPROUVER l'entente 2025 ainsi que l'entente 2026, pour la réalisation de différents éléments du projet numérique (PNM), incluant la certification du Réseau de télécommunication métropolitain (RTM), à intervenir entre le RTL et l'ARTM.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, ces deux ententes de délégation pour la réalisation des projets suivants relatifs au Projet Concerto, intégration au CRM métropolitain (phase I et analyse pré-phase II), Gestion des recettes, Gestion du changement et Dossiers transversaux et d'y apporter toute modification jugée utile.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom du RTL, ces deux ententes de délégation pour la réalisation de différents éléments du projet numérique (PNM), incluant la certification du Réseau de télécommunication métropolitain (RTM), à intervenir entre le RTL et l'ARTM et d'y apporter toute modification jugée utile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-061

Autorisation de travaux et octroi d'une servitude – 5120 Grande-Allée à Saint-Hubert

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0127;

CONSIDÉRANT QUE le RTL est propriétaire du lot 1 896 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, situé au 5120 Grande-Allée à Longueuil (l'Immeuble);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Longueuil (Ville), Hydro-Québec (HQ) et Bell Canada (Bell) souhaitent procéder à la modification et/ou au déplacement de lignes électriques aériennes ainsi que de certains équipements de télécommunication existants dans le secteur de l'Immeuble;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville souhaite obtenir une autorisation de travaux et une cession de servitude en faveur de HQ, Bell et elle-même;

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Sophie Allard :

DE CONSENTIR une servitude de services publics sur une portion de l'Immeuble, conformément aux exigences stipulées au projet de lettre de la Ville de Longueuil jointe aux présentes (Lettre), et ce, sans frais et dans la mesure où aucune restriction n'est imposée au RTL en ce qui concerne la circulation véhiculaire;

D'AUTORISER le directeur général à confirmer l'accord du RTL aux conditions mentionnées à la Lettre en apposant sa signature au formulaire qui y est joint;

D'AUTORISER le directeur général à signer un acte de servitude conforme aux exigences mentionnées à la Lettre;

D'AUTORISER la Direction des Affaires juridiques à apporter les modifications qu'elle jugera utiles pour que l'acte de servitude soit juridiquement acceptable dans les limites des paramètres énoncés aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Dépôt - liste des chèques émis

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel SD-2026-0116;

Il est procédé au dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 11 mars au 14 avril 2026, pour le paiement des comptes inscrits, au montant de 17 867 795,16 \$.

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000\$ et plus – mars 2026

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2026-0125;

CONSIDÉRANT l'article 6.2 du Règlement numéro L-19 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

Il est procédé au dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de mars 2026.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention des membres du conseil est tenue.

2026-05-062

Levée de l'assemblée– prochaine assemblée 4 juin 2026

Il est proposé par Jean Martel, appuyé par Lysa Belaïcha:

DE LEVER la présente assemblée. Il est 17 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alvaro Cueto
Président

M^e Catherine Bouchard
Directrice Affaires juridiques et
secrétaire corporative